

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2291

présenté par

M. Lahais, rapporteur et Mme Sas, rapporteure

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	475 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	475 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	475 000 000	475 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le plan eau lancé en 2024 devait être doté de 475 millions d'euros par an grâce à une augmentation des redevances exigées par les agences de l'eau. Comme les rapporteurs spéciaux l'ont constaté au cours des auditions, des efforts ont été faits pour sécuriser la trajectoire budgétaire du plan, en particulier avec la mise en œuvre de la loi de finances initiale pour 2024. Cependant, la réforme des financements n'a pas été achevée et a été reportée. On peut donc s'inquiéter de la stabilité financière du plan. C'est pourquoi le présent amendement propose d'augmenter de 475 millions d'euros l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité » du programme 113 *Paysages, eau et biodiversité*, qui sert de support à certaines actions du plan eau. Il réduit en compensation de la même somme l'action 10 « Soutien à l'injection de biométhane » du programme 145 *Service public de l'énergie*. Néanmoins l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.